



**Patte Alain**

rue Georges Simpson 72  
1083 BRUXELLES

TARIF 05 EN VIGUEUR A PARTIR DU 12 MARS 2019

# 05

## **BON DE COMMANDE & CONTRAT DE LOCATION CUISTAX**

### CHOIX N° 1

Location de 5 CUISTAX (5 / 99 ans !) livré dans Bruxelles et un rayon de 50 km -(au-delà, voir contrat rubrique transport) - au prix de € 220,00 la journée avec un supplément de € 180,00 par journée supplémentaire.

### CHOIX N° 2

Location de 5 BUDDY PRO (cuistax enfants de 3 à 8 ans) livré dans Bruxelles et un rayon de 50 km (au-delà, voir contrat rubrique transport) - au prix de € 160,00 la journée avec un supplément de € 120,00 par journée supplémentaire.

NOM : ..... Prénom : ..... Tel./GSM : .....

**ATTENTION !! Nous avons besoin d'un numéro en service c'est-à-dire joignable y compris LE JOUR DE LA LOCATION !!!**

ADRESSE : .....

e-mail : .....

DATE DE L'EVENEMENT : ..... NOMBRE DE JOUR(S) : .....

ACOMPTE : **80 € / 110 €** VERSE LE : .....

ADRESSE ET HEURE DE LIVRAISON : .....

TYPE DE CHOIX RESERVE : **N°1.** **N°2.** (entourez le numéro correspondant à votre choix)

ADRESSE ET HEURE DE LIVRAISON : .....

ADRESSE DE FACTURATION : .....

.....N° de TVA : .....

**Signature, précédée de la mention manuscrite « Lu & approuvé » (OBLIGATOIRE également en page 2 E )  
Aucune livraison n'aura lieu si nous ne sommes pas en possession de nos contrats signés et approuvés sur les deux pages !**

Veuillez-nous retourner le double de la présente, dûment complété et signé, au plus vite, faute de quoi nous ne pouvons plus garantir la date demandée. Aucune commande ne sera enregistrée avant que l'acompte ne soit versé au compte avec en communication :

**CUISTAX ou BALANZBIKE & la date de l'événement.**

Contrat de location : voir page 2 E. Vous pouvez nous joindre par TEL ou GSM 7 jours sur 7 de 9h30' à 22h00' ou bien par fax ou par email 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. N'hésitez pas à nous contacter pour de plus amples informations aux numéros ci-dessous.

**TEL : 02/427.88.67 – FAX 02/428.72.61 – GSM 0475/689.264**

**ING 310-0598123-10 – Code IBAN BE41 3100 5981 2310 – Code BIC BBUBEBB**

**Site web : [www.bleuhelium.be](http://www.bleuhelium.be) - e-mail : [bleu.helium@skynet.be](mailto:bleu.helium@skynet.be)**

**CONTRAT DE LOCATION – CUISTAX, BALANZBIKE****Transport :**

GRATUIT dans Bruxelles et dans un rayon de 50 km. Au-delà, un forfait de € 1,00 le kilomètre vous sera compté. La reprise aura lieu le soir même ou le lendemain matin à 9 heures au plus tard. Le transport pourra être effectué par le client si ce dernier en a la possibilité au niveau véhicule, le prix ne sera pas modifié. En ce qui concerne le transport assuré par le client, l'attraction doit nous être rapportée le soir même ou le lendemain matin à 9 heures au plus tard. Le client qui assure le transport devra se présenter avec une copie de sa carte d'identité.

**Assurance :**

L'assurance du locataire doit couvrir les dégâts éventuels qu'il occasionnerait à l'attraction louée, et ce, à concurrence de la valeur catalogue de celle-ci. Entendez par valeur catalogue, le prix usine (door-to-door) au moment de la transaction d'achat d'équipements de remplacement équivalents. (Le modèle des attractions détruites n'étant plus disponibles d'une année à l'autre, ce sera donc le modèle le plus proche du modèle détruit qui sera retenu). L'assurance doit également couvrir les dégâts éventuels aux tiers sur la voie publique ou privée ainsi que les accidents corporels des utilisateurs pendant toute la durée de la location (durée prenant effet dès réception des engins). Le respect du code de la route et des lois en la matière sont sensées être connues des utilisateurs et leur non respect ne sera jamais de la responsabilité de BLEU HELIUM. Le locataire assurera donc, auprès de sa compagnie d'assurance, les termes du présent contrat et en assumera l'exécution. Il ne pourra en aucun cas faire valoir une quelconque vétusté, une attraction amortie étant bien plus rentable qu'une structure neuve !!! In fine, il s'engage lui et/ou sa compagnie d'assurance en signant ce contrat à payer la ou les somme(s) réclamée(s) par l'usine pour le remplacement des équipements détruits. En résumé le locataire assumera le pourcentage financier non pris en charge par sa compagnie d'assurance. Même en présence du loueur, le locataire reste responsable des éventuels débordements (dégâts occasionnés lors de l'organisation de son événement). La disparition suite à un vol ou à une négligence du locataire entraînera irrévocablement le remboursement immédiat de la ou les machine(s) disparue(s) sans qu'aucune vétusté ne puisse être invoquée. Les pièces et accessoires des jeux devront nous être restitués en fin de location. Les pièces manquantes seront facturées.

**Accès :**

L'endroit où la / les attraction(s) sera/seront mise(s) en place doit être parfaitement accessible, dans le cas contraire, une aide de 1 à 4 personne(s) (suivant difficulté) doit être prévue lors de la livraison et de l'enlèvement. Eviter les terrains en pente.

**Surveillance :**

Le locataire exploitera la / les attraction(s) en bon père de famille. Il s'engage à affecter en permanence et à ses frais, un préposé à la surveillance de la / les attraction(s) choisie(s). Au cas où celle-ci serait assumée par le loueur, un montant forfaitaire de € 300,00 par surveillant et par jour de 8 heures maximum sera porté en compte plus € 50,00 par heure supplémentaire. Le locataire devra prévoir une pause repas (repas fourni par le locataire) de 30 min. et des boissons non alcoolisées en suffisance pour la ou les personnes affectées à la surveillance. Durant ce laps de temps, c'est lui-même ou un tiers de son choix qui assumera la surveillance. Le tabac et les enfants ne font pas bon ménage ! Il est donc recommandé d'interdire de fumer auprès des enfants... Y compris les parents !!! Le bon sens veut que les règles d'utilisation sur la voie publique soient respectées (code de la route). Le locataire s'engage formellement à instruire ces règles aux utilisateurs ainsi qu'à les faire observer de manière stricte et intransigeante.

**A INTERDIRE :**

Lors de l'utilisation des véhicules : de provoquer des « accidents » volontaires, d'adopter une conduite dangereuse, de ne pas être maître de son véhicule, ... Les fauteurs de troubles devront être écartés et devront quitter les véhicules sur le champ. En effet, leurs attitudes pouvant générer des blessures, dégâts matériels ou encore la destruction partielle ou complète des machines dont le locataire reste financièrement et pénalement entièrement responsable !!! INTERDICTION FORMELLE de laisser monter les enfants dont la taille ne correspondrait pas aux exigences des engins loués. L'appréciation étant laissée au bon sens du locataire. Un seul enfant à la fois peut monter sur nos véhicules. (Accidents graves + dégâts cfr paragraphe Assurance) La réglementation routière sera respectée à la lettre, le locataire responsable y veillera tout particulièrement.

**Annulation :**

Celle-ci doit nous être notifiée au plus tard – 96 HEURES – avant la date de la location. Si le délai d'annulation de 96 heures n'est pas respecté, 50 % du montant de la location sera dû par le client à titre d'indemnité de rupture de contrat. En cas de forte pluie nous accepterons les annulations tardives sans aucun frais.

**Acompte :**

Celui-ci sera égal à 50 % du montant de la location et sera versé sur notre compte au moment de la commande ; avec en communication : Cuistax ou Balanzbike et la date de l'événement. Aucune commande ne sera enregistrée si les documents ne sont pas en notre possession dûment signés en page 1 et en page 2 précédés de la mention manuscrite « Lu et Approuvé » et avant que l'acompte ne soit versé sur notre compte. Sauf accord écrit de notre part.

**Paiement :**

Le solde se fera impérativement au comptant, à la livraison ou sur facture avant l'événement. En cas d'absence du locataire « responsable », celui-ci aura prévu une tierce personne pour effectuer le règlement et la réception du matériel. Dans le cas contraire, la livraison pourra être annulée !!!

**ATTENTION REPRISÉ :**

La reprise des attractions ne pourra pas forcément se dérouler à l'heure souhaitée par le client ! Les raisons en sont multiples. Toujours est-il que le locataire devra assurer une permanence (surveillance, gardiennage des attractions louées) et ce jusqu'à l'arrivée de BLEU HELIUM. Il est évident que BLEU HELIUM tâchera de respecter au plus près les horaires du locataire mais en pleine saison c'est souvent difficile voire impossible... Dans tous les cas, une information téléphonique sera donnée sur l'évolution géographique et horaire de BLEU HELIUM pour la reprise des attractions. Le client (locataire) restera responsable des biens loués jusqu'à l'arrivée de BLEU HELIUM. Le locataire prendra donc ses dispositions en ce sens !!!

**Signature, précédée de la mention manuscrite « Lu & approuvé » (OBLIGATOIRE également en page 1 E)**  
**Aucune livraison n'aura lieu si nous ne sommes pas en possession de nos contrats signés et approuvés sur les deux pages !**

**TEL : 02/427.88.67 – FAX 02/428.72.61 – GSM 0475/689.264**

**ING 310-0598123-10 – Code IBAN BE41 3100 5981 2310 – Code BIC BBUBEBB**

**Site web : [www.bleuhelium.be](http://www.bleuhelium.be) - e-mail : [bleu.helium@skynet.be](mailto:bleu.helium@skynet.be)**